



## Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 16



Humanité et Biodiversité est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature. Depuis mars 2015, elle est présidée par Bernard Chevassus-au-Louis. Nous privilégions les actions de sensibilisation, de plaidoyer et de dialogue avec les acteurs de la société, en étant persuadés que chacun peut et doit contribuer à préserver et "ménager" la biodiversité, mais aussi que chacun doit pouvoir bénéficier des biens et services qu'elle nous procure. C'est ce que résume notre maxime "la biodiversité partout, par tous et pour tous".

**Contact :**

**Sandrine Bélier, Directrice  
d'Humanité et Biodiversité**  
[sandrine.belier@humanite-  
biodiversite.fr](mailto:sandrine.belier@humanite-biodiversite.fr)

## Le point de vue d'Humanité et Biodiversité sur la stratégie nationale bas-carbone

### EN BREF

**Notre association présente quatre remarques générales préalables sur le dossier mis en concertation par le gouvernement au titre du projet de stratégie nationale bas carbone (SNBC) :**

- Le dossier fait état de « premières grandes orientations à l'horizon 2030 et enjeux à l'horizon 2050 », et non d'une proposition de SNBC complète mise en débat dans les formes prévues pour les plans et programmes publics, permettant à toute personne d'être complètement informées et de participer à l'élaboration des décisions. ***Notre association comprend cette démarche à plusieurs étapes, mais elle implique que la proposition détaillée, avec les raisons retenues pour écarter les options alternatives, et avec une évaluation de ses conséquences socio-économiques et environnementales, soit présentée à un stade ultérieur dans des conditions permettant un réel débat argumenté.*** Cette étape future ne doit pas se limiter à une brève consultation électronique avant validation formelle de la SNBC.
- La concertation doit permettre au public de participer réellement à l'élaboration de la décision au vu de propositions précises. Il doit ensuite, comme H&B l'a déjà souligné dans son cahier d'acteurs sur la PPE, faire l'objet d'un vote préalable au Parlement sur une loi de programmation énergie-climat : la SNBC, comme la PPE, est définie comme un texte réglementaire d'application de cette loi, qui définit les objectifs des politiques d'énergie et de climat et leur donne leur cohérence. Comme pour la PPE, ***cette obligation juridique d'un débat parlementaire préalable à l'approbation de la SNBC correspond aussi à une exigence démocratique, pour arrêter des décisions engageant la société pour des décennies et impliquant des engagements budgétaires de l'Etat très importants qui relèveront du Parlement, indépendamment des dépenses à engager par des collectivités ou des entreprises.***

- Les objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre d'ici à 2030 sont explicités dans le dossier : 270 MtCO<sub>2</sub>eq en 2030 contre 396 en 2022 et 540 en 1990, année de référence des calculs d'émission. Cela veut dire ***qu'il faut réduire les émissions de 15,75 Mt CO<sub>2</sub>eq/an de 2022 à 2030, au lieu de 4,5 Mt/an entre 1990 et 2022, soit un rythme 3,5 fois plus élevé.*** Ce niveau d'ambition extrêmement élevé est nécessaire pour que la trajectoire de baisse des émissions soit compatible avec la neutralité carbone en 2050. Il suppose en particulier des actions très énergiques sur les politiques ayant des effets de court terme (développement des énergies renouvelables se substituant aux fossiles avec une première échéance en 2030, baisse de consommation) alors que d'autres politiques sont sans effet avant 2035 ou 2040 (nouveau nucléaire). Cette distinction devrait apparaître plus clairement dans le dossier, la SNBC3 portant plus spécifiquement sur les 10 prochaines années.
- ***Totalement silencieux sur les impacts environnementaux des orientations envisagées à ce stade, le dossier l'est aussi sur ses conséquences économiques et sociales, et sur la façon de prendre en compte les objectifs d'équité, de maintien du pouvoir d'achat en particulier pour les catégories sociales les plus défavorisées, de compétitivité des entreprises et d'emploi.*** Ces domaines devraient faire l'objet d'un travail de fond avant les concertations et débats sur un projet plus avancé.

\*

\*   \*

***Notre association présente par ailleurs ci-dessous des remarques plus particulières liées aux questions liées à la forêt, à la biodiversité, et aux espaces agricoles et naturels, en renvoyant pour le secteur de l'énergie à son cahier d'acteur sur la PPE, déposé par ailleurs.***

### ***Le rôle de la forêt dans la politique climat***

Humanité et Biodiversité observe d'abord à ce sujet qu'indépendamment des autres fonctions des forêts, le rôle attendu de leur part en matière d'atténuation du changement climatique repose sur deux éléments : la fonction de puits de carbone et la possibilité de fournir de l'énergie ou des matériaux ayant un meilleur bilan carbone que les combustibles fossiles, les matières plastiques, le béton ou l'acier.

Le lien entre politique d'atténuation et d'adaptation prend ici tout son sens : ***le maintien de la capacité d'atténuation du changement climatique par la forêt suppose en effet qu'elle ne soit pas mise en cause par les difficultés d'adaptation de la forêt elle-même au changement climatique déjà constaté ou prévisible.*** Or, c'est précisément ce qui est constaté en France depuis quelques années, principalement par l'augmentation très forte des dépérissements forestiers dans le Nord-Est de la France, par la diminution de la croissance biologique des peuplements mesurée par l'IGN suite aux déficits hydriques importants constatés dans beaucoup de régions, et par l'augmentation des incendies de forêt, source de réémission brutale dans l'atmosphère des GES stockés dans le bois, dans beaucoup de régions peu sensibles jusqu'ici au risque d'incendie. L'absorption annuelle nette de GES par les forêts et les milieux naturels, supérieure à 40 Mt CO<sub>2</sub>eq par an jusqu'au début des années 2010, a ainsi régulièrement diminué depuis, jusqu'à 18 MtCO<sub>2</sub>eq en 2022 (cf. projet SNBC3, p.88).

Le « scénario de référence provisoire » présenté dans le projet de SNBC, p.91, est beaucoup plus prudent que la SNBC2, arrêtée en 2020 : celle-ci prévoyait une absorption par le « puits de carbone naturel » en 2030 de 44 Mt CO<sub>2</sub>eq. Le niveau de 19Mt prévu pour 2030, plus réaliste, est en très légère reprise (1Mt) par rapport à 2022. Il nous semble cependant encore reposer sur plusieurs paris dont rien ne garantit le résultat (cf. projet SNBC3, diagramme p.90) : une « sortie de crise légère » en matière de dépérissements, une baisse des émissions des terres agricoles avec en

particulier un moindre retournement des prairies, une augmentation significative du stockage dans les produits bois et un ralentissement de l'artificialisation des sols.

Face à l'exigence d'une accélération très forte des progrès à faire en bilan net des émissions, rappelée en introduction à ce cahier, **les hypothèses dépendant de politiques publiques** (baisse des émissions agricoles, ralentissement de l'artificialisation) **devraient être accompagnées**, dans la version définitive de la SNBC, **de la définition des mesures fortes en assurant la crédibilité, alors même que les mesures relatives à l'agriculture et à la loi ZAN font actuellement l'objet de fortes oppositions et d'annonces de recul des positions prises jusqu'ici par les gouvernements dans les politiques correspondantes.**

Concernant les domaines sur lesquels les politiques publiques ont peu de maîtrise, la **notion de « sortie de crise légère » sur les dépérissements apparaît**, malgré son optimisme prudent affiché, **en contradiction avec le maintien de la baisse de l'accroissement**: cette baisse et l'importance des dépérissements sont les deux manifestations simultanées du même phénomène de mauvaise adaptation des forêts aux sécheresses et canicules, dont rien ne permet de penser qu'elles vont disparaître ou se réduire d'ici à 2030. Ces points méritent d'être repris et argumentés dans la version suivante du projet de SNBC3.

Pour notre association, **plusieurs autres aspects concernant la politique forestière** devraient être approfondis dans la version à venir de la SNBC :

Il est fait état d'une **augmentation de récolte en forêt**, passant de 55M m<sup>3</sup> en 2021 à 63M m<sup>3</sup> en 2030. Dans le scénario, assez probable, de récoltes largement contraintes par les situations de dépérissements, une telle augmentation est en effet possible, mais sans qu'on puisse en déduire grand-chose sur le stockage de carbone dans les produits bois. Il serait utile à ce stade, en lien avec la nécessité d'appuyer la SNBC sur des hypothèses aussi robustes que possible, d'établir les scénarios de récolte les plus vraisemblables, en situation de changement climatique fort.

Il est indiqué (p.92) que **les boisements hors forêt passeraient de 100 ha en 2021** (chiffre qui paraît au demeurant étonnamment bas : effet Covid ?) à

**15000 ha/an vers 2030**, concernant « essentiellement des plantations sur des surfaces en déprise agricole, en passe de devenir des accrus forestier ». **On peut s'interroger sur la pertinence de cette orientation**, sachant que rien ne démontre que ces boisements seront mieux adaptés au changement climatique que les accrus naturels qu'ils remplaceront, ni qu'ils stockeront plus de carbone. L'effet d'une telle orientation sur la biodiversité peut en revanche s'avérer très négatif. Aucun financement public ne devrait en tout cas lui être dédié.

Les « **évolutions et améliorations de la gestion sylvicole** » citées p.92 et suivantes (gestion adaptative, incitation à la gestion pour les petits propriétaires, préservation de la biodiversité et de la multifonctionnalité) apparaissent conformes aux bonnes pratiques généralement préconisées, et prônées par notre association. Mais s'agissant d'orientations concernant un très grand nombre d'acteurs locaux dont la mobilisation est lente, elles seront probablement sans effet significatif par rapport à la situation actuelle à l'échéance de la SNBC3 (2030).

**L'accélération du renouvellement forestier préconisée p.93 devrait en revanche faire l'objet d'un débat contradictoire plus ouvert. Cet objectif n'est, en tout cas, pas partagé par H&B, dans sa formulation actuelle très peu nuancée.** L'objectif médiatique du « milliard d'arbres » souvent cité et repris ici pour renouveler les peuplements actuels a, pour notre association, le double inconvénient de négliger les capacités d'adaptation des peuplements en place avant décision de renouvellement, et de faire l'impasse sur les possibilités de régénération naturelle lorsque le renouvellement s'impose. Dans la situation actuelle de forte incertitude sur la situation de dépérissement à venir et sur les possibilités techniques d'y faire face au mieux, l'affichage d'une telle stratégie, par ailleurs coûteuse en financement public, nous paraît nécessiter un débat. En tout état de cause, **cet affichage d'apparence volontariste est sans doute sans crédibilité aucune en matière d'effet sur le stockage du carbone à l'échéance 2030, objet de la SNBC** : il s'agit d'orientations qui n'auraient d'effet qu'à plus long terme, si leur validité technique était confirmée, ce qui n'est pas du tout certain.

Dans un domaine touchant sans doute plus les terres agricoles que les forêts, il est indiqué (p.109) que **les cultures énergétiques pérennes** passeraient de 0ha

en 2021 (chiffre là aussi un peu étonnant, comme celui des boisements hors forêt) à 96 000ha en 2030, sans qu'aucune indication soit donnée sur la localisation ni la nature des terrains concernés, ni sur le type de culture envisagé et les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Ces points devraient être précisés dans la version définitive de la SNBC3.

\*

\* \*

Notre association, attentive, conformément à son nom, aux liens multiples entre activités humaines et environnement, souhaite mentionner enfin une question particulière touchant au bilan net des émissions de GES en 2030, indicateur principal de mesure des résultats de la future SNBC3.

Au vu des nombreux projets industriels dont il est fait état actuellement dans des domaines divers (production de batteries, filière hydrogène, capture et stockage de CO<sub>2</sub>, etc.), nous estimons qu'il serait utile de faire ***une évaluation globale du bilan net de ces grands projets en matière d'émissions de GES***, autant pendant la période actuelle de lancement de ces projets qu'à plus long terme.

Cette proposition rejoint celle faite en début de ce cahier sur la nécessité de compléter rapidement ***l'évaluation environnementale stratégique du plan-programme qu'est la SNBC*** ; une telle évaluation, malgré les incertitudes et aléas inévitablement liés à toute prévision à moyen terme, ne doit comporter ni erreur méthodologique, ni « trou » dans l'analyse des sujets à traiter, et doit ensuite être communiquée au public qui doit pouvoir en débattre : c'est la base même de sa participation à la préparation des décisions, prescrite par la Constitution.